



MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE DE LA CONVENTION DE LA SOCIETE CIVILE IVOIRIENNE

CONCLUSIONS PRELIMINAIRES

ELECTIONS LEGISLATIVES PARTIELLES, 26 FEVRIER 2012 EN CÔTE D'IVOIRE

La Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI), la plus grande faitière de la société civile nationale, est composée de 134 structures, issues des confessions religieuses, des organisations professionnelles, des centrales syndicales, des associations de jeunes et de femmes et des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Dans son effort pour renforcer l'intégrité et la transparence du processus électoral, condition d'une sortie définitive de crise et d'une paix durable, la CSCI conduit, depuis 2008, une Mission d'Observation Electorale (MOE), financée par l'Union Européenne. Cette mission avait déployé 585 observateurs lors des élections législatives du 11 Décembre 2011.

Pour ces élections législatives partielles, **25** observateurs électoraux, y compris l'équipe technique et opérationnelle, ont été déployés dans les 12 circonscriptions concernées.

La Mission est conduite par **Jean BOSSON**, Chef de projet, sous l'autorité du Bureau de Coordination de la CSCI dirigé par **Dr. Patrick N'GOUAN**, Coordonnateur National.

I. CONTEXTE POLITIQUE ET JURIDIQUE DES ELECTIONS PARTIELLES.

A l'issue des élections législatives du 11 Décembre 2011, plusieurs réclamations ont été introduites auprès du Conseil Constitutionnel pour diverses raisons :

- Implication des chasseurs traditionnels (dozos) et Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) dans la campagne au profit de certains candidats ;
- Défaillance du processus électoral imputable à la CEI;
- Bourrages d'urnes ;
- Corruptions ;
- Votes à la place de personnes décédées ;
- Empêchements de votes ;
- Procès verbaux non signés ;
- Proclamations successives et contradictoires de résultats ;

Après délibération, le Conseil Constitutionnel a procédé à l'invalidation des résultats dans 11 circonscriptions électorales (001, 028, 066, 084, 089, 091, 092, 135, 163, 176 et

190)¹. Ce qui a conduit à la reprise des élections dans ces circonscriptions. A celles-ci, s'ajoute la circonscription 195² où l'élection n'a pas eu lieu pour cause de décès de l'un des candidats lors de la campagne électorale.

II. METHODOLOGIE D'OBSERVATION DU SCRUTIN DU 26 FEVRIER 2012.

La MOE de la CSCI a déployé 25 observateurs dans les 12 circonscriptions électorales. Les données recueillies sur le terrain ont été obtenues à partir de cinq (5) types de formulaires : la campagne, l'ouverture des bureaux de vote, le déroulement du vote, la fermeture et le dépouillement des bulletins de vote et la compilation parallèle des résultats dans les CEI locales et départementales.

Les 25 observateurs déployés ont observé toute la période de la campagne électorale.

Le jour du scrutin, chaque observateur a visité au moins 10 bureaux de vote, soit 250 bureaux de vote sur les 1012 prévus par la CEI, représentant 25% des bureaux de vote des 12 circonscriptions.

Avant la réception des formulaires d'observation renseignés, la MOE de la CSCI a procédé au recueil des données de terrain à partir d'un centre d'appel (call center).

La méthodologie d'observation adoptée par la MOE de la CSCI a respecté les normes internationales en matière d'observation électorale.

III. CONCLUSIONS PRELIMINAIRES DE L'OBSERVATION DU SCRUTIN DES LEGISLATIVES PARTIELLES DU 26 FEVRIER 2012.

La Mission d'Observation Electorale de la CSCI félicite le Gouvernement ivoirien, le Conseil Constitutionnel, la Commission Electorale Indépendante (CEI) et la communauté internationale pour la tenue effective du scrutin dans les délais requis par la loi.

Les conclusions préliminaires de l'observation des élections législatives partielles du 26 Février 2012 peuvent être regroupées en quatre (4) points : la campagne électorale, l'ouverture des bureaux de vote, le déroulement du vote et le dépouillement et la centralisation des résultats.

3.1. Campagne électorale

Débutée officiellement le 18 Février 2012 à zéro heure, la campagne électorale a pris fin le 24 février 2012 à minuit.

¹ 001 : ABOUDE, ATTOBROU, GUESSIGUIE, GRAND-MORIE, LOVIGUIE ET ORESS-KROBOU, COMMUNES ET SOUS-PREFECTURES, AGBOVILLE SOUS-PREFECTURE
028 : BOUKO ET BOUNA, COMMUNES ET SOUS-PREFECTURES
066 : DAHIRI, FRESCO ET GBAGBAM, COMMUNES ET SOUS-PREFECTURES
084 : AHOUANOU, BACANDA, EBONOU, GRAND-LAHOU, ET TOUKOUZOU, COMMUNES ET SOUS-PREFECTURES
089 : DUEKOUÉ, COMMUNE
091 : FACOBLY, GUEZON, KOUA, SEMIEN, ET TIENY-SEABLY, COMMUNE ET SOUS-PREFECTURES
092 : KOUIBLY, NIDROU, OUYABLY-GNONDROU ET TOTRODROU, COMMUNES ET SOUS-PREFECTURES
135 : BONON ET ZAGUIETA, COMMUNES ET SOUS-PREFECTURES
163 : BORON, DIKODOUGOU ET GUIEMBE, COMMUNES ET SOUS-PREFECTURES
176 : DAPO-IBOKE, DJAMANDIOKE, OLODIO ET TABOU, COMMUNES ET SOUS-PREFECTURES
190 : BIANKOUA, BLAPLEU, KPATA ET SANTA, COMMUNES ET SOUS-PREFECTURES

² 195 : BOGOUINE, LOGOUALE, YAPLEU ET ZIOGOUINE, COMMUNES ET SOUS-PREFECTURES

Les activités de campagne se sont généralement résumées en des actions de proximité (porte à porte, visites, réunions, etc.). Des meetings et des caravanes, plus rares, ont été observés dans certaines localités (Fresco ; Grand Lahou ; Agboville sous-préfecture, etc.).

Il faut souligner que la campagne s'est généralement déroulée dans un calme précaire avec des foyers de tensions dans certaines localités (Bonon, Duekoué, Biankouman, Grand Lahou, etc.).

Ainsi, la MOE de la CSCI a déploré :

- Des cas de destructions de matériels de campagne (Duékoué, Grand Lahou, Grand Morié –Agboville, etc.)
- Des cas d'utilisation des moyens de l'Etat, notamment des véhicules de l'administration publique (Grand Lahou, Fresco, etc.) ;
- Des cas de dénigrement, de propos injurieux et haineux, d'intimidation (Duékoué, Gbagbam/Fresco, Grand Lahou, Grand Morié /Agboville, etc.) ;
- Des cas de restriction ou d'empêchement d'activités de campagne (Bonon, Duékoué, etc.) ;
- De cas de violences physiques (Duékoué, Bonon, etc.);

3.2. Ouverture des bureaux de vote.

Conformément au code électoral modifié, l'ouverture des bureaux de vote est fixée à 07h00 du matin. La MOE de la CSCI a constaté que la majorité des bureaux de vote pour ce scrutin a ouvert à 07h00. Cependant, les premiers votants sont arrivés à partir de 07h30mn.

La MOE de la CSCI a noté avec satisfaction la disponibilité du matériel électoral, la présence remarquable des forces de l'ordre (Police et Gendarmerie) et de l'ONUCI, des agents électoraux et de certains délégués de candidats dans la plupart des centres ou bureaux de vote observés. La MOE a également relevé le respect des procédures d'ouverture des BV.

3.3. Déroulement et opérations de vote.

De façon générale, il a été constaté une faible participation des électeurs au scrutin législatif partiel du 26 Février 2012. Toutefois, la MOE/CSCI a pu constater une nette amélioration du taux de participation dans certaines localités telle que dans la sous-préfecture d'Agboville.

Par ailleurs, la MOE de la CSCI a relevé des faits positifs :

- Maîtrise et respect des procédures de vote par le personnel électoral ;
- Disponibilité du matériel électoral en général ;
- Présence d'observateurs nationaux et internationaux (ONUCI) ;
- Présence de délégués de certains candidats ;
- Présence significative des femmes parmi le personnel électoral ;
- Disposition des isoloirs permettant de garantir le secret de vote ;
- Bon accueil des observateurs par le personnel électoral et par les populations. Cependant, dans certaines localités, des observateurs de la CSCI ont été refoulés par des présidents de bureaux de vote (Epp Dahiri dans le département de

Fresco, Groupe Scolaire Bromakoté et Groupe Scolaire Bouna 3 dans le département de Bouna, Centre Culturel à Facobly)

Toutefois, la MOE de la CSCI a noté quelques faits négatifs isolés :

- attroupement dans les environs et à l'intérieur des centres de vote (Epp 1 Gbagbam, Epp Dahiri, Epp Yakassé dans le département de Fresco, Groupe Scolaire Grand Morié dans la sous-préfecture d'Agboville, etc.) ;
- violences et affrontements entre militants et sympathisants de certains candidats (Epp Yakassé dans la sous-préfecture de Gbagbam, etc.)
- présence de matériel (affiches) de campagne le jour du scrutin à proximité de certains centres de vote : (Epp 1 Gbagbam, etc.) ;
- achat de conscience d'électeurs dans le village de Kiédrou Coléah (Facobly).

3.4. Dépouillement et transmission des résultats.

Les opérations de dépouillement et de transmission des résultats se sont déroulées, dans la plupart des cas, dans le calme et le respect des procédures, en présence des observateurs, des superviseurs de la CEI, de l'ONUCI, et des délégués de certains candidats.

La MOE de la CSCI a également relevé l'appui logistique remarquable de l'ONUCI et la contribution significative de la Gendarmerie et de la Police dans la transmission des PV de dépouillement et autres matériels électoraux des bureaux de vote vers les lieux de centralisation.

Malgré ces dispositions prises pour permettre à la CEI de garantir le bon déroulement de ce scrutin, des observateurs de la CSCI ont constaté, dans quelques rares cas, la volonté manifeste de certains délégués de candidats d'entacher la régularité du scrutin à travers leurs agitations et leurs actions (refus de signer les PV, contestation de sa propre signature, etc.). De telles situations ont été constatées à Grand Lahou et à Gbagbam dans le département de Fresco.

De même, des faits plus graves ont été relevés :

- à Facobly:
 - commune : blocage de la centralisation des résultats et transmission de ceux-ci à la Commission Electorale Régionale (CER) de Man pour la proclamation ;
 - villages de Godrou et de Kiriao : destructions d'urnes ayant entraîné l'annulation des résultats desdites zones ;
- à Bonon : braquage d'urnes suivi d'échanges de coups de feu entre des hommes en armes non identifiés et l'ONUCI, avec morts d'hommes et des blessés graves.

CONCLUSIONS PRELIMINAIRES ET RECOMMANDATIONS

1. Conclusions préliminaires.

Sur la base des différents rapports transmis par ses observateurs électoraux, déployés dans les 12 circonscriptions électorales, lors de la campagne et le jour du scrutin, la MOE de la CSCI note que le scrutin s'est déroulé de manière globalement acceptable, en dépit de cas isolés de violences ayant parfois conduit à des morts d'hommes.

La Mission d'Observation Electorale de la CSCI a suivi avec attention et méthode, les différents résultats des bureaux de vote, leurs centralisations et leurs compilations dans les Commissions Electorales Locales et Départementales.

Elle a apprécié le dispositif sécuritaire mis en place qui a permis d'assurer la sécurisation du scrutin.

De même, elle a noté avec satisfaction le respect des procédures de vote par les agents électoraux, démontrant le professionnalisme de plus en plus croissant de la CEI.

Toutefois, elle reste attentive à l'ensemble des opérations postélectorales, notamment à la gestion éventuelle d'un contentieux électoral.

2. Recommandations.

Pour les futures échéances électorales, en vue de consolider la paix et le processus démocratique en cours, la Mission d'Observation Electorale de la Convention de la Société Civile Ivoirienne fait les recommandations suivantes :

Au Gouvernement :

- de tirer les conséquences de l'achèvement de l'Accord Politique de Ouagadougou(APO), au terme de ces élections législatives partielles, pour procéder à la réforme de la CEI, afin que sa composition et son fonctionnement soient conformes aux bonnes pratiques internationales en la matière ;
- de maintenir et de renforcer le dispositif sécuritaire mis en place lors des élections législatives partielles pour les échéances électorales futures ;
- de diligenter, dans les meilleurs délais, des enquêtes sur les événements qui ont entaché le déroulement de la campagne et du scrutin législatif partiel ; en vue de prendre les dispositions utiles pour éviter que de tels événements ne se reproduisent au cours des échéances électorales à venir ;
- de publier les résultats de toutes les enquêtes sur les violences électorales et d'en tirer les conséquences avant les prochaines élections.

A la CEI :

- de mettre en place un cadre permanent d'échanges et de communication avec la Société Civile, pour le partage d'informations en vue de contribuer à la gestion transparente du processus électoral et à l'amélioration de l'organisation pratique des scrutins à venir ;

- de privilégier des relations institutionnelles avec les organisations de la Société Civile et non des rapports personnels ;
- d'envisager le couplage des élections à venir en vue d'optimiser les moyens et les conditions d'organisation des élections en Côte d'Ivoire ;
- de poursuivre le renforcement des capacités des agents électoraux ;
- de faire une large sensibilisation des populations sur une période raisonnable en impliquant toutes les organisations de la Société Civile ;
- de distinguer lors des dépouillements les bulletins nuls des bulletins blancs.

Aux candidats, groupements et partis politiques:

- de respecter le Code de Bonne de Conduite des candidats, des groupements et des partis politiques, en vue de contribuer significativement à l'apaisement du climat social, surtout à la veille des échéances électorales ;
- d'utiliser les voies de recours légales pour tout contentieux électoral; en vue de garantir l'effectivité d'un Etat de droit en Côte d'Ivoire ;
- de communiquer à la CEI des listes précises de leurs délégués et de renforcer leurs capacités sur la connaissance des règles relatives aux élections, afin d'éviter des cas d'incompréhension et de suspicion, source de violence.

Aux médias, de se conformer strictement aux dispositions législatives en évitant de proclamer et de publier des résultats avant la CEI.

A la Société Civile :

- de poursuivre son implication dans la consolidation de la paix et de la cohésion sociale en contribuant efficacement à l'éducation citoyenne des populations contre les préjugés ethniques et tribaux ;
- de dissocier la sensibilisation de l'observation électorale en évitant d'utiliser sur le terrain les mêmes acteurs.

Aux populations :

- de ne pas se fier aux rumeurs mais plutôt chercher à vérifier toute information à caractère douteux ;
- de dédramatiser le débat politique afin d'éviter les conflits intercommunautaires ;
- d'avoir un comportement citoyen, en toutes circonstances, pour la préservation de la paix et la cohésion nationale.

Enfin, la CSCI adresse à la communauté internationale ses remerciements et lui demande de continuer à soutenir la Côte d'Ivoire pour une sortie pacifique et définitive de crise.

Fait à Abidjan, le 28 février 2012

Pour la MOE / CSCI, le Chef de Projet,

Jean BOSSON